CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Dépôt des dossiers et retraits <u>uniquement sur rendez-vous</u> du lundi au vendredi au 02 98 68 00 30.

Merci de déposer en mairie le dossier complet quelques jours avant la date du rendez-vous pour vérification.

PIÈCES À FOURNIR - PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire du mineur et d'un parent lors du rendez-vous	
☐ Imprimer le récapitulatif de pré-demande ou noter le n° de pré-demande créé sur le site https://predemande-cni.ants.gouv.fr , sans le signer ni coller la photo ; Attention : la pré-demande ne dispense pas de la prise de rendez-vous en mairie. ☐ 1 nouvelle photo d'identité de moins de 6 mois, en couleur, de préférence faite chez le photographe non découpée, sur fond neutre et aux normes (35x 45 mm, sans lunettes, sans boucles d'oreilles, visage dégagé, bouche fermée) ; ☐ Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom des parents ; ☐ La pièce d'identité du parent signant l'autorisation parentale.	
1 ^{ère} DEMANDE	RENOUVELLEMENT
☐ Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour les communes de naissance dont l'état-civil n'est pas dématérialisé	□ L'ancienne carte d'identité

DEMANDE PARTICULIÈRE	PIÈCES A FOURNIR
Garde alternée → les deux adresses doivent figurer sur le titre	 justificatif de domicile des 2 parents; jugement de divorce ou convention de jugement statuant sur le droit de garde des enfants; pièce d'identité des deux parents; autorisation du parent absent.
Apparition des 2 noms des parents en nom d'usage	 pièce d'identité des 2 parents; courrier de la demande des deux parents signé par chacun.
Perte ou vol	 1 timbre fiscal de 25€; déclaration de perte : cerfa n°14011*02 ou de vol (gendarmerie); copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois pour les communes dont l'état civil n'est pas dématérialisé sauf en cas de possession d'un passeport valide.